



Montant Prévisionnel des Prestations

Mission de Maîtrise d'œuvre
commune de VAL d'ARCOMIE

Opération : Aménagement des villages de LA FAGE et de LA MOURE

Enveloppe financière prévisionnelle de l'opération (en € HT) : 111 000,00 €
Taux indicatif de la rémunération 2,56%

1) Estimation des journées de prestation et montant de la rémunération

	Nombre de journée	Facturation journée H.T.	Montant
Chef de projet	4,00	334,45 €	1 337,80 €
Technicien	6,00	250,84 €	1 505,04 €
Coût HT de la prestation C.I.T :			2 842,84 €

2) Répartition financière en fonction des phases

Phase Conception 60%	APS, chiffrage, programme (30%).....	852,85 €
	DCE, assistance à la consultation et au choix (30 %).....	852,85 €
Phase Travaux 35%	994,99 €
Phase de Garantie de Parfait Achèvement 5%	142,14 €

montant H.T. 2 842,84

TVA à 20% : 568,57

Coût de la prestation T.T.C. : 3 411,41 €

Bon pour accord

A

Le

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 DECEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-sept et le 4 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes SALSON Danielle, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas.

Etaient absents excusés : Mme MAGNE Céline, et M. JOURDAIN David,

Pouvoirs :

CHASTANG Jean-Claude donne pouvoir à Henri DELMAS
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Joël ESTIVAL
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Aménagement des villages de LA FAGE et LA MOURE
Mission de Maîtrise d'œuvre.**

Monsieur le Maire donne connaissance de la proposition financière de Cantal Ingénierie & Territoires pour une mission de Maîtrise d'œuvre de travaux concernant l'aménagement des villages de LA FAGE et LA MOURE.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **CONFIE** la maîtrise d'œuvre à Cantal Ingénierie & Territoires pour un montant de prestations estimé à 2 842,84 € H.T. (soit 3 411,41 € T.T.C.),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 07/12/2017 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 27/11/2017 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

**LE MAIRE
PARAN Bruno**





Montant Prévisionnel des Prestations

Mission de Maîtrise d'œuvre
commune de VAL d'ARCOMIE

Opération : Aménagement des villages de POUZOLS et de CHAMPIOLS

Enveloppe financière prévisionnelle de l'opération (en € HT) : 102 000,00 €
Taux indicatif de la rémunération 2,79%

1) Estimation des journées de prestation et montant de la rémunération

	Nombre de journée	Facturation journée H.T.	Montant
Chef de projet	4,00	334,45 €	1 337,80 €
Technicien	6,00	250,84 €	1 505,04 €
Coût HT de la prestation C.I.T :			2 842,84 €

2) Répartition financière en fonction des phases

Phase Conception 60%	APS, chiffrage, programme (30%).....	852,85 €
	DCE, assistance à la consultation et au choix (30 %).....	852,85 €
Phase Travaux 35%	994,99 €
Phase de Garantie de Parfait Achèvement 5%	142,14 €

montant H.T. 2 842,84

TVA à 20% : 568,57

Coût de la prestation T.T.C. : 3 411,41 €

Bon pour accord

A

Le

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 DECEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-sept et le 4 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Paverolles), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes SALSON Danielle, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas.

Etaient absents excusés : Mme MAGNE Céline, et M. JOURDAIN David,

Pouvoirs :

CHASTANG Jean-Claude donne pouvoir à Henri DELMAS

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS

BIGOT Patricia donne pouvoir à Joël ESTIVAL

FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Aménagement des villages de POUZOLS et CHAMPIOLS
Mission de Maîtrise d'œuvre.**

Monsieur le Maire donne connaissance de la proposition financière de Cantal Ingénierie & Territoires pour une mission de Maîtrise d'œuvre de travaux concernant l'aménagement des villages de POUZOLS et CHAMPIOLS.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **CONFIE** la maîtrise d'œuvre à Cantal Ingénierie & Territoires pour un montant de prestations estimé à 2 842,84 € H.T. (soit 3 411,41 € T.T.C.),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 07/12/2017 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 27/11/2017 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le





DEVIS Prévisionnel D'honoraires

d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Commune de Val d'Arcomie

Opération : Mise en place d'un traitement complémentaire au niveau de la station de potabilisation de l'Arcomie

Numéro d'opération **17AMOEAU33**

Enveloppe financière prévisionnelle de l'opération (en € HT) : 300 000,00 €

1) Estimation des journées de prestation et montant de la rémunération

	Nombre de journées	Facturation journée H.T.	Montant
Chef de projet	9,00	334,45 €	3 010,05 €
Coût HT de la prestation C.I.T :			3 010,05 €

2) Répartition financière en fonction des phases

	Répartition du coût total	Montant correspondant
Phase Programmation - Consultation	40%	1 204,02 €
Phase Suivi des études	40%	1 204,02 €
Phase Accompagnement pendant les travaux	20%	602,01 €

Coût HT de la facture : 3 010,05

TVA à 20% : 602,01

Coût TTC de la facture : 3 612,06 €

Bon pour accord (tampon et signature) :

Le Maître d'ouvrage,

Le

à

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 DECEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-sept et le 4 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes SALSON Danielle, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas.

Etaient absents excusés : Mme MAGNE Céline, et M. JOURDAIN David,

Pouvoirs :

CHASTANG Jean-Claude donne pouvoir à Henri DELMAS

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS

BIGOT Patricia donne pouvoir à Joël ESTIVAL

FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Projet de traitement complémentaire au niveau de la station de potabilisation de l'Arcomie – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés que rencontre la commune de Val d'Arcomie concernant la qualité de l'eau issue de la station de traitement d'Arcomie.

En effet, depuis de nombreux mois, des concentrations élevées en Carbone Organique Total (COT) sont mesurées dans la ressource et l'eau produite, conduisant à des non conformités récurrentes sur ce paramètre.

Outre l'affectation des propriétés organoleptiques de l'eau (couleur, goût et odeur), la teneur en matière organique résiduelle (exprimée en carbone organique total) peut entraîner d'une part, la formation de sous-produits chlorés lors de l'étape de désinfection et cette dernière peut devenir également un substrat de choix pour les bactéries en favorisant leur croissance et le développement du bio-film dans le réseau de distribution.

Compte tenu de ces éléments, il apparaît nécessaire d'envisager un traitement complémentaire au niveau de la station de potabilisation actuelle. Par ailleurs, une amélioration de la filière actuelle pourrait être envisagée dans le cadre du projet (notamment la re-minéralisation de l'eau).

Une pré-étude établie par VEOLIA EAU a conduit à une estimation de 300 000,00 € HT.

.../...

Afin d'engager cette opération, il convient de recruter un bureau d'étude qui sera chargé d'assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération : conception technique des installations, dossier de consultation des entreprises de travaux, suivi du chantier. L'agence départementale Cantal Ingénierie & Territoires peut accompagner la collectivité pour le pilotage du projet : assistance à la sélection du maître d'œuvre, suivi des études, montage administratif et financier de l'opération.

Aussi, au vu de ces éléments d'information portés à la connaissance du Conseil Municipal, et après discussion, Monsieur le Maire propose :

- d'engager une opération de traitement complémentaire de l'eau prélevée dans l'Arcomie ;
- de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Cantal Ingénierie & Territoire pour un montant de **3 010.05 € HT** ;
- d'engager une consultation pour le choix du maître d'œuvre (procédure adaptée);

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'engager** une opération de traitement complémentaire de l'eau prélevée dans l'Arcomie ;
- **de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Cantal Ingénierie & Territoire pour un montant de 3 010.05 € HT** ;
- **d'engager** une consultation pour le choix du maître d'œuvre (procédure adaptée);
- **d'autoriser** M. Le Maire à signer les marchés et autres documents contractuels nécessaires à la réalisation des travaux objet de l'opération.

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 07/12/2017 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 27/11/2017 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 DECEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-sept et le 4 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), MOULIADÉ Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes SALSON Danielle, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas.

Etaient absents excusés : Mme MAGNE Céline, et M. JOURDAIN David,

Pouvoirs :

CHASTANG Jean-Claude donne pouvoir à Henri DELMAS

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS

BIGOT Patricia donne pouvoir à Joël ESTIVAL

FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Aménagement des villages de LA FAGE et LA MOURE sur le territoire de Saint-Just - Demande de subvention DETR 2018.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'aménagement des villages de LA FAGE et LA MOURE ; réfection des canalisations pluviales, construction de grilles et caniveaux et réfection de la chaussée.

Au vu de l'estimation prévisionnelle, **le montant s'élève à 114 272.50 € HT**

Travaux111 272.50 € HT

Maîtrise d'œuvre3 000.00 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **ACCEPTE** le projet d'aménagement des villages de LA FAGE et LA MOURE sur le territoire de Saint-Just,

- **SOLLICITE** une **subvention auprès des services de l'ETAT au titre de la DETR 2018** à hauteur de 40 %,

- **DECIDE** du plan de financement suivant :

Subvention DETR :45 709 € (40 %)

Réserve parlementaire Josiane Costes: 8 000 €

Fonds propres :60 563.50 €

Les travaux sont prévus pour Septembre 2018 et d'une durée de deux mois.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 07/12/2017
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 27/11/2017
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 DECEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-sept et le 4 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), MOULIADÉ Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes SALSON Danielle, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas.

Etaient absents excusés : Mme MAGNE Céline, et M. JOURDAIN David,

Pouvoirs :

CHASTANG Jean-Claude donne pouvoir à Henri DELMAS

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS

BIGOT Patricia donne pouvoir à Joël ESTIVAL

FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Aménagement des villages de POUZOLS et CHAMPIOLS sur le territoire de Faverolles - Demande de subvention DETR 2018.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'aménagement des villages de POUZOLS et CHAMPIOLS ; réfection des canalisations pluviales, construction de grilles et caniveaux et réfection de la chaussée.

Au vu de l'estimation prévisionnelle, le montant s'élève à 105 085.00 € HT

Travaux102 085.00 € HT

Maîtrise d'œuvre3 000.00 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **ACCEPTE** le projet d'aménagement des villages de POUZOLS et CHAMPIOLS sur le territoire de Faverolles,

- **SOLLICITE** une subvention auprès des services de l'ETAT au titre de la DETR 2018 à hauteur de 40 %,

- **DECIDE** du plan de financement suivant :

Subvention DETR :42 034 € (40 %)

Fonds propres :63 051 €

Les travaux sont prévus pour Septembre 2018 et d'une durée de deux mois.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 07/12/2017
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 27/11/2017
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 DECEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-sept et le 4 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), MOULIADÉ Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes SALSON Danielle, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas.

Etaient absents excusés : Mme MAGNE Céline, et M. JOURDAIN David,

Pouvoirs :

CHASTANG Jean-Claude donne pouvoir à Henri DELMAS

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS

BIGOT Patricia donne pouvoir à Joël ESTIVAL

FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

OBJET : TARIFS de l'EAU à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération du 19 décembre 2016 fixant les Tarifs de l'eau en 2017 sur l'ensemble du territoire de Val d'Arcomie suite à la création de la commune nouvelle.

Il convient de décider dès à présent de l'évolution des tarifs de l'eau à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de conserver les tarifs actuels qui seront applicables à compter du 1^{er} Janvier 2018,

> **les tarifs de consommation de l'Eau** sur l'ensemble du territoire de Val d'Arcomie

Tranche A de 0 à 100 m3.....0.74 € HT le m3

Tranche B de 101 à 500 m3..... 0.69 € HT le m3

Tranche C à partir de 500 m3..... 0.54 € HT le m3

> **l'abonnement annuel compteur à 69.00 € HT**

.../...

> le tarif d'enlèvement et de repose de compteur à 100 € HT.

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 07/12/2017
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 27/11/2017
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 DECEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-sept et le 4 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes SALSON Danielle, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas.

Etaient absents excusés : Mme MAGNE Céline, et M. JOURDAIN David,

Pouvoirs :

CHASTANG Jean-Claude donne pouvoir à Henri DELMAS

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS

BIGOT Patricia donne pouvoir à Joël ESTIVAL

FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

OBJET : TARIFS d' ASSAINISSEMENT à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal :

- la délibération du 19 décembre 2016 fixant les Tarifs de l'Assainissement à compter du 1^{er} Janvier 2017, sur l'ensemble du territoire de Val d'Arcomie suite à la création de la commune nouvelle.

- que le prix de la part Assainissement constitue un critère d'éligibilité défini par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'octroi de subvention : le tarif minimal doit être de 1 €/m³, calculé hors taxe et redevance, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³.

Il convient de décider dès à présent de l'évolution des tarifs de l'assainissement à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de conserver les tarifs actuels qui seront applicables à compter du 1^{er} Janvier 2018 concernant l'assainissement sur le territoire de Val d'Arcomie :

. **Taxe d'assainissement (par m³ d'eau consommée) :1 € HT**

cas particulier des agriculteurs ayant un compteur unique, la redevance sera calculée seulement sur les 100 premiers mètres cubes d'eau consommés.

cas particulier d'administrés sans compteur d'eau : **forfait 100 € HT** (base 100 m3)

. **Taxe de raccordement : 250 € HT**

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 07/12/2017 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 27/11/2017 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pôle Gestion publique

Service Local du Domaine

Adresse : 39 rue des Carmes 15 012 AURILLAC cedex

Téléphone : 04 71 46 85 00

Fax : 04 71 46 85 01

Le 31/08/2017

*M le Directeur Départemental des Finances
Publiques*

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Isabelle BANQUETTE

Téléphone : 04 71 46 49 73

Courriel : isabelle.banquette@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. LIDO : 2016 108 V 0217

à

YXIME

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : BANDE DE TERRAIN NON BÂTI

ADRESSE DU BIEN : « LOUBARESSE », VAL D'ARCOMIE

VALEUR VÉNALE : sur la base de 1€/m²

1 – SERVICE CONSULTANT :

YXIME REGION RHONE ALPES

CITÉ PARK 23 AV DE POMEYROL BÂTIMENT F

69 300 CALUIRE ET CUIRE

AFFAIRE SUIVIE PAR :

M Richard Willy

2 – Date de consultation

: 16/09/2016

Date de réception

: 19/09/2016

Date de visite

: /

Date de constitution du dossier « en état »

: 19/09/2016

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

évaluation de la parcelle AC 139p situées à proximité des réseaux sur la commune de Val d'Arcomie

4 – DESCRIPTION DU BIEN

- bande de terrain située à proximité de la voie ferrée et des réseaux

5 – SITUATION JURIDIQUE

- propriétaire : SNCF RESEAU

- situation d'occupation : évaluées libre d'occupation

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La méthode d'évaluation par comparaison est privilégiée

sur la base de 1€/m² à appliquer à la surface déterminée après métrage

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai de deux ans ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Toute cession d'immeubles ou de droits immobiliers par une collectivité locale de plus de 2000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le Conseil Municipal délibère au vu de l'avis des Domaines. (Cf. Loi n° 95-127 du 8 février 1995)

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

P/ le Directeur Départemental des Finances Publiques,
L'inspecteur du Domaine ,

Isabelle BANQUETTE.

Département :
CANTAL

Commune :
VAL D'ARCOMIE

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 15/11/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2016 Ministère de l'Économie et des
Finances

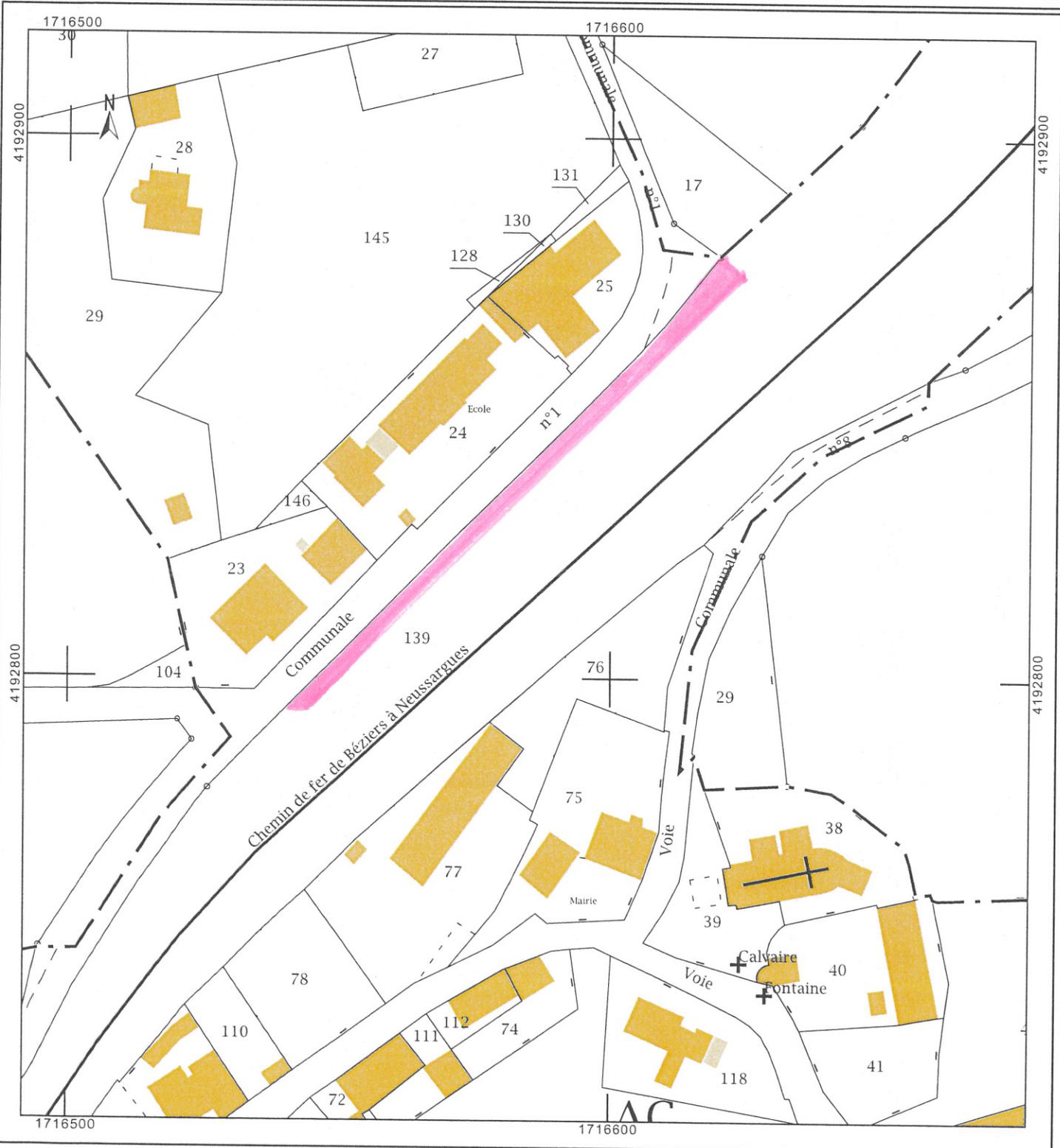
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
AURILLAC
3 Place des Carmes 15012
15012 AURILLAC CEDEX
tél. 04 71 43 44 84 -fax 04 71 43 44 77
cdif.aurillac@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 DECEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-sept et le 4 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes SALSON Danielle, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas.

Etaient absents excusés : Mme MAGNE Céline, et M. JOURDAIN David,

Pouvoirs :

CHASTANG Jean-Claude donne pouvoir à Henri DELMAS

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS

BIGOT Patricia donne pouvoir à Joël ESTIVAL

FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

OBJET : PROJET de cession de 450 m2 environ du domaine public SNCF de la parcelle AC 139 à usage de parking à la Commune de Val d'Arcomie.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

- que la Commune de Loubaresse dispose d'une autorisation d'occupation du domaine public SNCF depuis le 1er Novembre 1979 (renouvelable à chaque période triennale) pour une surface de 450 m2 à usage de parking devant l'école de Loubaresse.

- que par délibération du 11/12/2015, la Commune de Loubaresse avait proposé d'acquérir ce terrain SNCF à la fin de la période renouvelée soit au 1^{er} novembre 2018.

- que le Groupe YXIME, en charge du patrimoine SNCF, propose à la Commune de Val d'Arcomie la cession de la parcelle à usage de parking soit environ 450 m2 de la parcelle AC 139 à 1€ le m2 (estimation des domaines) ; les frais de géomètre et de notaire restant à la charge de la Commune

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la cession du domaine public SNCF à usage de parking soit environ 450 m2 de la parcelle AC 139 à 1€ le m2 ; les frais de géomètre et de notaire restant à la charge de la Commune,

- **INDIQUE** que ce terrain entrera dans le domaine public communal et que le financement nécessaire à cette acquisition sera inscrit au Budget primitif 2018,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 07/12/2017 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 27/11/2017 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-LOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 DECEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-sept et le 4 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), MOULIADÉ Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes SALSON Danielle, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas.

Etaient absents excusés : Mme MAGNE Céline, et M. JOURDAIN David,

Pouvoirs :

CHASTANG Jean-Claude donne pouvoir à Henri DELMAS

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS

BIGOT Patricia donne pouvoir à Joël ESTIVAL

FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

OBJET : Location de l'appartement T4 aménagé dans l'ancienne poste de Loubaresse à Monsieur Jérôme LETELLIER et Madame Sonia GOHIER à compter du 1^{er} Mars 2018.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal :

- que Monsieur et Madame Jérémy BOUGERE, locataires du logement T4 de l'ancienne poste à Loubaresse, ont donné leur préavis de départ de ce logement pour le 28 janvier 2018 (courrier du 27/10/2017),

- que Monsieur Jérôme LETELLIER et Madame Sonia GOHIER, actuellement locataires à Roffiac 15100, seraient intéressés par la location de cet appartement T4, à compter du 1^{er} Mars 2018 (courriels des 23 et 27/11/2017).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un **bail d'une durée de TROIS ANS minimum à compter du 1^{er} Mars 2018 avec Monsieur Jérôme LETELLIER et Madame Sonia GOHIER,**

- **DECIDE** de fixer le montant annuel du loyer à la somme de **6 252 Euros**, révisable annuellement en fonction de l'indice de révision des loyers au 1^{er} Juillet s'agissant d'un logement conventionné, auquel s'ajoute un montant de 80 €

de versement de provisions de charges, actuellement appliqué mensuellement pour ce logement mais ce montant est susceptible d'évoluer au cours du contrat.

Une caution équivalente à un mois de loyer (521 €) sera demandée à l'entrée dans les lieux.

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 07/12/2017 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 27/11/2017 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 4 DECEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-sept et le 4 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes SALSON Danielle, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas.

Etaient absents excusés : Mme MAGNE Céline, et M. JOURDAIN David,

Pouvoirs :

CHASTANG Jean-Claude donne pouvoir à Henri DELMAS
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Joël ESTIVAL
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

OBJET : Rénovation d'une salle socio-culturelle à Saint-Marc sur la Commune nouvelle de VAL d'ARCOMIE - Demande de subvention LEADER.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de la salle socio-culturelle de Saint-Marc qui nécessite de solliciter une subvention complémentaire européenne au titre du programme LEADER afin de finaliser le plan de financement au vu des accords de subvention déjà actés.

L'estimation prévisionnelle de travaux sur la salle socio-culturelle indique **un montant qui s'élève à 297 521.73 € HT**

Travaux263 114.76 € HT
Ingénierie34 406.97 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **ACCEPTE** le projet de rénovation de la salle socio-culturelle de Saint-Marc.
- **SOLLICITE une subvention complémentaire européenne au titre du programme LEADER**
- **DECIDE** du plan de financement suivant sur la salle socio-culturelle :

.../...

Dépenses prévisionnelles HT		Ressources prévisionnelles HT	
Travaux	263 114,76 €	Etat - DETR (20%)	59 504,35 €
		Etat - réserve parlementaire (1.98 %)	5 916,86 €
Etudes	34 406,97 €	Région (6.43%)	19 131,89 €
		Leader	150 000.00 €
		Autofinancement (20% minimum)	62 968,63 €
Coût global HT	297 521,73 €	Total des ressources	297 521,73 €

Il est prévu une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel.

Les travaux prévus en 2017 sont reportés au printemps 2018 et d'une durée de 8 mois.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 12/12/2017 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 27/11/2017. Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 DECEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-sept et le 4 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes SALSON Danielle, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane et MM BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas.

Etaient absents excusés : Mme MAGNE Céline, et M. JOURDAIN David,

Pouvoirs :

CHASTANG Jean-Claude donne pouvoir à Henri DELMAS

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS

BIGOT Patricia donne pouvoir à Joël ESTIVAL

FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : ETUDE de faisabilité au projet d'hébergements touristiques au Lotissement du Lavoir dans le cadre de l'extension du camping de Faverolles. Choix du cabinet d'études.

Monsieur le Maire délégué de Faverolles porte à la connaissance de l'assemblée qu'au vu du projet d'hébergements touristiques au Lotissement du Lavoir dans le cadre de l'extension du camping de Faverolles et la nécessité d'une étude de faisabilité (Dél du 25/07/2017), différents cabinets d'études ont été consultés.

Sur cinq cabinets consultés, trois seulement ont répondu, à savoir :

Cabinet d'études	Adresse	Prix € HT	Prix € TTC tva 20%
KARANGA Sarl 04/08/2017	3 route de Nugère – Le Cratère 63530 VOLVIC	4 550.00 €	5460.00 €
Cabinet ALLIANCES 13/09/2017	9 ZA de Perache 63114 COUDES	5 190.00€	6 228.00 €
FICONSEILS 11/09/2017	6 coteau des Vignes 43700 COUBON	entre 5 000 € et 8000 €	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de choisir le Cabinet KARANGA Sarl 3 rue de la Nugère , Le Cratère 63530 VOLVIC pour la réalisation de cette étude de faisabilité sur ce projet d'hébergements touristiques au Lotissement du Lavoir dans le cadre de l'extension du camping de Faverolles,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Cabinet d'études et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 12/12/2017 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 27/11/2017 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

LE MAIRE
PARAN Bruno



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 4 DECEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-sept et le 4 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faveroles), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes SALSON Danielle, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane et MM. BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas.

Etaient absents excusés : Mme MAGNE Céline et M. JOURDAIN David.

Pouvoirs :

CHASTANG Jean-Claude donne pouvoir à Henri DELMAS

LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS

BIGOT Patricia donne pouvoir à Joël ESTIVAL

FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative AS N° 3/2017 – VAL D'ARCOMIE

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
D 022 : Dépenses imprévues	16.000,00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	16.000,00 €			
D 60621 : Combustibles		6.000,00 €		
D 615221 : Bâtiments publics		10.000,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		16.000,00 €		

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 22/12/2017 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 27/11/2017. Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 DECEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 28 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 32

L'an deux mille dix-sept et le 4 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL D'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, IRLE Michel, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes SALSON Danielle, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane et MM. BOUQUET Julien, BAUMELLE Nicolas.

Etaient absents excusés : Mme MAGNE Céline et M. JOURDAIN David.

Pouvoirs :

CHASTANG Jean-Claude donne pouvoir à Henri DELMAS
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BIGOT Patricia donne pouvoir à Joël ESTIVAL
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative AS N° 2/2017 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
D 6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	300,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	300,00 €			
D 658 : Charges diverses de gestion courante		300,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		300,00 €		

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 22/12/2017 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 27/11/2017
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le